

**17ème Conférence de la
Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique**

Asmara (Erythrée) 26 février – 1^{er} mars 2007

- Recommandation n° 1 : Stratégie de renforcement de la surveillance épidémiologique en Afrique
- Recommandation n° 2 : Harmonisation de l'enregistrement et du contrôle de qualité des produits vétérinaires en Afrique

Recommandation n° 1

Stratégie de renforcement de la surveillance épidémiologique en Afrique

CONSIDÉRANT QUE

Les maladies animales constituent encore un sérieux obstacle au progrès socio-économique dans la plupart des pays d'Afrique, et que cette situation est susceptible d'empirer si les mesures appropriées ne sont pas prises à temps,

Il est nécessaire de créer un système de détection précoce et réponse rapide capable de détecter les foyers de maladie et de les endiguer avant qu'ils ne s'étendent,

Un système d'épidémiologie-surveillance des maladies efficace permet d'obtenir les informations servant à planifier, mettre en œuvre, superviser, maintenir un état d'alerte et évaluer les programmes d'intervention en santé animale,

En Afrique la mise en œuvre des systèmes d'épidémiologie-surveillance se heurte à de nombreux obstacles et contraintes,

La Campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine (PARC) et le Programme panafricain de contrôle des épizooties (PACE) ont fortement contribué à jeter les fondations d'un système efficace d'épidémiologie-surveillance dans les pays africains qui ont largement bénéficié de ces deux programmes,

Le 4^{ème} Plan stratégique de l'OIE (2006-2010) met l'accent sur l'importance du renforcement des capacités y compris sur un système efficace d'épidémiologie-surveillance comme outil essentiel dans la lutte contre les maladies,

Pour être recevables à la fois par les responsables du système de suivi et de surveillance et par les évaluateurs, les conclusions doivent se fonder sur des données et des analyses de qualité irréprochable,

Le partenariat entre le secteur public et le secteur privé, en relation permanente avec les organismes statutaires vétérinaires, est plus important que jamais pour mener à bien les activités d'épidémiologie-surveillance, compte tenu des changements intervenus récemment dans la structure administrative de nombreux pays en développement,

Le support logistique et financier fourni par les organisations régionales (par exemple, UA- BIRA), internationales (par exemple, FAO) et les bailleurs de fonds pour les pays africains afin de renforcer leurs réseaux d'épidémiologie-surveillance, améliorer leurs services vétérinaires et leurs instituts de recherche et assurer le transfert des technologies, est largement reconnu et apprécié.

Le risque de manque de coordination et d'efforts d'harmonisation en santé animale au sein des pays membres avec la fin du PACE (pour l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Est), en partie dû à une communication inadéquate entre les Pays Membres.

L'insuffisance de coordination dans certains pays entre l'ensemble des acteurs comprenant les services de santé publique, les secteurs de l'information et de la communication, les secteurs privés (y compris l'industrie) et les éleveurs.

Les éleveurs sont généralement les premières sentinelles à détecter les maladies animales tandis que les para-professionnels représentent des agents relais clés,

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE

RECOMMANDE QUE :

1. L'OIE poursuive sa collaboration avec les autres organisations internationales et régionales afin d'aider les pays africains à améliorer le renforcement des capacités par le biais d'activités de formation.
2. L'OIE demande à ses Centres collaborateurs en épidémiologie d'assurer la formation et de fournir d'autres formes d'assistance aux Pays Membres de la région.
3. Les Services vétérinaires des Pays Membres avec l'appui de la Commission Régionale de l'OIE demandent à leurs gouvernements respectifs de prendre en considération la nécessité de soutenir les systèmes d'épidémiologie-surveillance en tant qu'outils essentiels de lutte contre les maladies, tout en démontrant un retour sur investissement réalisé. Les gouvernements sont invités à garantir les ressources matérielles et financières pérennes et à fournir un nombre approprié de personnel qualifié pour cela.
4. Les Services vétérinaires des Pays Membres y compris les organismes statutaires vétérinaires accroissent le partenariat avec les éleveurs et les différents acteurs afin de mener à bien l'épidémiologie-surveillance appropriée. La formation notamment celle des éleveurs en épidémiologie participative ou des professionnels ou para-professionnels et des vétérinaires qui les encadrent, doit faire l'objet d'une attention particulière. Les agents de faune sauvage doivent aussi être impliqués.
5. Les Services vétérinaires des Pays Membres mettent en œuvre les méthodes et les moyens nécessaires et recourent aux connaissances techniques appropriées pour garantir la conformité des systèmes d'épidémiologie-surveillance aux recommandations et lignes directrices internationales de l'OIE.
6. La conformité des Services vétérinaires aux normes de l'OIE sur la qualité et l'évaluation notamment en utilisant l'outil PVS, soit considérée comme un objectif essentiel de tout système d'épidémiologie-surveillance efficace.
7. Les pays membres doivent s'attacher à développer une coordination régulière et des efforts d'harmonisation entre eux (réunions frontalières d'harmonisation au niveau bilatéral et/ou régional, développement de connections Internet) et doivent fournir en temps utile les informations requises par l'OIE. La solidarité sous-régionale ou régionale issue de pays voisins pourrait être une réponse au manque temporaire d'expertise ou de matériel de certains pays dans la mesure où ces derniers s'efforceraient au préalable de mener un programme de surveillance nationale. L'appui de la FAO aux réseaux régionaux et sous-régionaux sera précieux dans ce contexte.
8. Les services vétérinaires assurent une coordination continue entre tous les acteurs y compris les services de santé humaine, les services d'information et de communication, les services impliquant la faune sauvage, le secteur privé et les éleveurs.

9. Les réseaux d'épidémiologie-surveillance et les laboratoires de diagnostic officiels soient fortement liés entre eux et soutenus par des systèmes de qualité efficaces.
10. Les organisations régionales et les bailleurs des fonds prennent en compte la nécessité d'étendre les réseaux d'épidémiologie-surveillance à l'ensemble du continent africain tout en affectant les ressources appropriées pour leur développement et leur pérennisation.

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour L'Afrique le 1^{er} mars 2007)

Recommandation n° 2

**Harmonisation de l'enregistrement et du contrôle de qualité
des produits vétérinaires en Afrique**

CONSIDÉRANT

Que la circulation non maîtrisée des produits vétérinaires fait courir un risque important pour la santé animale, la santé publique et l'environnement,

Qu'on assiste à une prolifération de produits vétérinaires de mauvaise qualité ou contrefaits dans la région Afrique,

Les enjeux économiques importants liés à la qualité et à la sécurité des produits vétérinaires en termes de développement de l'élevage en Afrique,

L'importance d'une coopération régionale pour l'enregistrement des produits vétérinaires et du contrôle de leur qualité et de leur usage, compte tenu notamment des capacités limitées des Etats au niveau individuel,

L'engagement des Communautés Economiques Régionales dans des processus d'intégration économique et de mise en commun de leurs ressources,

L'existence de normes internationales réglementant l'assurance qualité, l'enregistrement et l'usage des produits vétérinaires,

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE

RECOMMANDE

A. AUX ADMINISTRATIONS NATIONALES EN CHARGE DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES
DANS LES PAYS MEMBRES DE LA COMMISSION RÉGIONALE

1. de poursuivre la mise à niveau de leur législation pharmaceutique vétérinaire (notamment en matière d'enregistrement et de contrôle de qualité), en élaborant des textes spécifiques aux produits vétérinaires et en l'inscrivant dans une perspective régionale.
2. de favoriser la mise en réseau des laboratoires et des autorités responsables du contrôle de l'enregistrement et la qualité des produits vétérinaires dans un espace régional.
3. de mettre au point des mécanismes institutionnels, administratifs et financiers pour renforcer l'efficacité du processus de contrôle de qualité commençant par les bonnes pratiques de fabrication jusqu'à la vente et l'usage de ces produits sous le contrôle de l'Autorité responsable des produits vétérinaires,
4. d'associer les usagers y compris les associations d'éleveurs et les vétérinaires ainsi que les laboratoires fournisseurs reconnus par les organisations régionales à l'effort d'assainissement du marché des produits vétérinaires.

B. AUX COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

1. d'engager des réformes en vue de l'harmonisation régionale des réglementations relatives aux produits vétérinaires dans leurs espaces respectifs et de renforcer leur coopération dans ce domaine,
2. de demander à l'OIE en relation avec l'UA-BIRA, l'UA-PANVAC et toutes les communautés économiques régionales concernées d'organiser une conférence régionale sur les produits vétérinaires en Afrique et leur impact sur la santé animale, la santé publique et l'environnement.

C. A L'OIE, EN COOPÉRATION AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES APPROPRIÉES

1. d'appuyer les CER pour la réalisation d'études de faisabilité afin d'aboutir à une harmonisation législative régionale dans leurs espaces respectifs.
2. d'aider les CER à initier des audits techniques des laboratoires de contrôle de la qualité des produits vétérinaires, en vue de leur mise en réseau.
3. de renforcer l'efficacité de la réglementation pharmaceutique vétérinaire régionale en offrant un appui technique et administratif et en encourageant le développement des ressources humaines.
4. d'élaborer des lignes directrices et des outils pour que les Pays membres de l'OIE organisent, gèrent et mettent en œuvre avec plus de succès des mécanismes d'enregistrement et d'assurance qualité efficaces ainsi que l'application de leur réglementation.
5. d'aider les pays à renforcer leur service d'inspection et leur mécanisme de contrôle de la qualité et à élaborer des stratégies pour lutter contre la contrefaçon des produits vétérinaires.

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour L'Afrique le 1^{er} mars 2007)